

Le 10 août 2011

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer

Ma qualité de président des pêcheurs amateurs aux engins et filets sur le domaine public du département m'impose de vous faire part des multiples et incessantes incivilités émanant de certains utilisateurs de la LOIRE durant la période estivale, principalement certains utilisateurs de scooters des mers et de tracteurs de skieurs nautiques.

Depuis le mois de juin, nous assistons à une augmentation importante de la pratique de ces activités. Si certains les pratiquent dans le respect des signalisations en place, nous subissons d'une manière récurrente et incessante et maintenant croissante des comportements qui bafouent ouvertement les signalisations et le respect dû aux autres utilisateurs du fleuve, voire maintenant des agissements cherchant à provoquer les pêcheurs.

Les rondes, courses de vitesse, ski nautique se font maintenant ouvertement dans les périmètres des interdictions de remous et semblent devenir un jeu pour certains et, je me répète, une provocation. Des accidents tels que chavirages et collisions d'embarcations sont maintenant possibles chaque jour : j'ai en mémoire cette famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants heureusement tous munis de gilets) qui lors d'une arrivée au ponton a manqué de peu de chavirer lorsque pilote d'un jet s'est comporté en assassin potentiel par son comportement.

Certains de nos bateaux (plates de Loire qui pour la plupart sont en bois) subissent des avaries par les énormes vagues successives provoquées par des engins dangereux. Bon nombre de nos adhérents sont intervenus pacifiquement pour indiquer ou rappeler les règles de courtoisie et navigation, sans résultat. Pour ma part je suis intervenu déjà deux fois au ponton de la cale CLERMONT du CELLIER ou un groupe de cinq jets partait du ponton et skiait à fond entre les marquages interdisant les remous, et mon intervention n'a eu pour effet que de les faire augmenter leurs vitesse et figures dans cette zone. D'autres pêcheurs sont intervenus au niveau de la Pierre percée etc..., toujours en vain et systématiquement face à des interlocuteurs leur riant au nez.

Les pêcheurs qui pour certains se privent pour payer des licences de pêche sont soumis à des restrictions drastiques pour l'utilisation de leurs engins pour assurer la sauvegarde de certaines espèces. Ils vivent mal ces pratiques estivales qui leur interdisent en période autorisée bon nombre de sorties, d'autant qu'il me semble que ces plaisanciers, eux, ne sont soumis à aucune taxe. En effet, ils n'envisagent pas la confrontation et préfèrent protéger leurs engins et bateaux.

Les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur le domaine public sont de fervents protecteurs des milieux piscicole et halieutique et participent activement aux actions de protection et de conservation de notre patrimoine. Ils ont constaté que l'éradication des activités incriminées supra sur l'ERDRE sont maintenant déplacées sur la LOIRE. Ils s'interrogent. La protection des berges des fleuves et rivières fait l'objet de restrictions et de limitations de puissance des moteurs des bateaux qui naviguent en principe dans le chenal, ainsi les remous engendrés ont perdu de leur intensité lorsqu'ils atteignent les rives. Or les jets et les vedettes rapides à faible tirant d'eau qui tractent les skieurs en dehors du chenal et pratiquement à proximité des berges, engendrent des conséquences importantes et particulièrement néfastes pour les berges, créant de fait une dégradation écologique sur le biotope protégé de la LOIRE.

Enfin, je porte également à votre connaissance que, durant ces mois de très forte fréquentation, les stationnements irréguliers sur les cales de mise à l'eau, sous les panneaux d'interdiction de stationner, imposent de faire du slalom pour effectuer une mise à l'eau.

Je vous sollicite pour faire intervenir les services compétents pour mettre fin à ces multiples dérives.

Recevez, monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération

Signé : Gilles CHOSSON

Copie à : - Monsieur le président national des pêcheurs amateurs aux engins et filets
- Monsieur le président de la fédération départementale de pêche de la LOIRE-ATLANTIQUE